

Edito

La substitution des CMR

Une priorité de l'action de prévention des risques professionnels de la Carsat Nord Picardie

Dans l'objectif de réduire le nombre de salariés exposés aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, la Carsat Nord Picardie a mis en œuvre de 2008 à 2012 des actions en direction de 379 entreprises issues des secteurs d'activités potentiellement les plus exposés, en les accompagnant dans une démarche d'identification, puis de substitution ou de réduction de l'exposition de leurs salariés aux agents CMR.

Pour la région Nord Pas de Calais seule, ce sont 251 entreprises qui ont été suivies par la caisse régionale. Les entreprises ont été ciblées en fonction d'une liste de 23 substances à risque et de 14 secteurs d'activité prioritaires.

Il a ainsi été démontré que, bien que parfois complexe et difficile à mettre en œuvre, la substitution des agents CMR est souvent possible et qu'elle apporte, en cas de succès, un réel progrès en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Ce thème sera abordé lors du Salon Preventica à Lille le 30 mai 2013 en Conférence Plénière « Réussir sa démarche de substitution des produits CMR : méthodologie et illustration en entreprise ».

Alain SOYEZ
Ingénieur Conseil
Carsat Nord Picardie



Repérage CMR en Nord Pas de Calais

La CARSAT Nord Picardie accompagne les entreprises du Nord Pas de Calais dans leur démarche d'identification des substances CMR. Les retours du terrain recueillis par la CARSAT auprès des 251 industriels depuis 2008 ont permis de recenser les CMR les plus utilisés en milieu professionnel. Pour plus de clarté, seuls les 7 CMR les plus utilisés dans cette région ont été reportés dans le tableau ci-contre.

CMR CARSAT	Nombre d'utilisations
Bois (poussières)	50
Soudage (fumées de)	42
Perchloroéthylène	33
Toluène	29
Plomb (composés du)	21
Formaldéhyde	18
Chrome VI	16

Les entreprises contactées par la CARSAT ont été ciblées en fonction des substances à risque et des secteurs d'activités prioritaires. Les deux principaux CMR suivis par la CARSAT (les poussières de bois et les fumées de soudage) sont des produits de dégradation générés au cours du processus de fabrication. C'est pour cela qu'ils ne sont pas répertoriés sur le site substitution-cmr.fr, géré par l'Anses, qui cible au niveau national les usages des substances classées CMR. En revanche, les composés du plomb et du chrome VI ont été identifiés dans les entreprises de la région Nord Pas de Calais par les 2 organismes.

La CARSAT a mis en évidence dans ses travaux l'utilisation des composés du plomb dans le domaine des peintures (pour bateau, fabrication de pigments minéraux) ou encore dans la fabrication de tuyaux métalliques. Ces secteurs se retrouvent également dans la base de données de l'Anses (substitution-cmr.fr)

Les composés du chrome VI ont été identifiés par la CARSAT dans des secteurs d'activité variés touchant la métallurgie (bains de traitement de surface des métaux, soudage des aciers inoxydables...) ainsi que dans d'autres secteurs comme la fabrication de prothèse dentaire tandis que les données du site substitution-cmr.fr les identifient principalement dans la fabrication de peinture anticorrosion.

Le site fournit-il des exemples de substitution « prêts à l'emploi » ?

Les substitutions disponibles sur le site ont été recensées sur la base des informations fournies par les entreprises et/ou dans le cadre de collaborations avec la CNAMTS.

Le site est un outil d'aide à la substitution mais en aucun cas, il n'a vocation à fournir des exemples de substitution « prêts à l'emploi ». En effet, chaque exemple nécessite une évaluation des risques liés à son utilisation avant sa mise en œuvre. Cette évaluation doit être faite en fonction de l'ensemble des conditions propres à l'environnement de travail de l'utilisateur et de tous les dangers avérés et potentiels que présente la substitution considérée.

Nous encourageons pour cela l'utilisateur à s'entourer de personnes compétentes et appropriées par le biais, notamment, des chargés de prévention, médecins du travail, ingénieurs-conseils...

Vous voulez partager un exemple de substitution ?

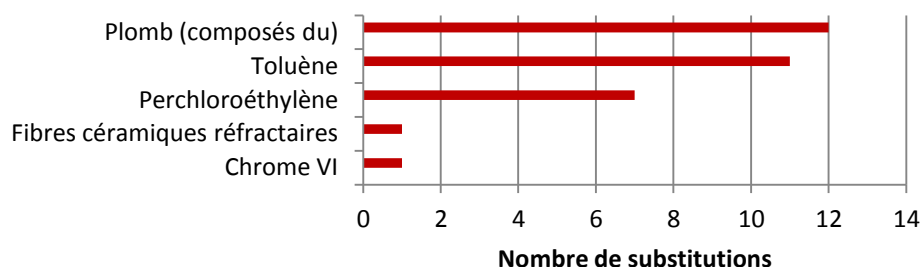
L'intérêt du site réside dans son aspect interactif. Grâce à un espace personnel, les utilisateurs peuvent partager en ligne, leurs propres expériences, tant sur la faisabilité d'une substitution que sur ses avantages et ses inconvénients.

En partageant votre propre expérience sur ce site, vous contribuez à une action nationale de prévention des cancers et des pathologies de la reproduction d'origine professionnelle.



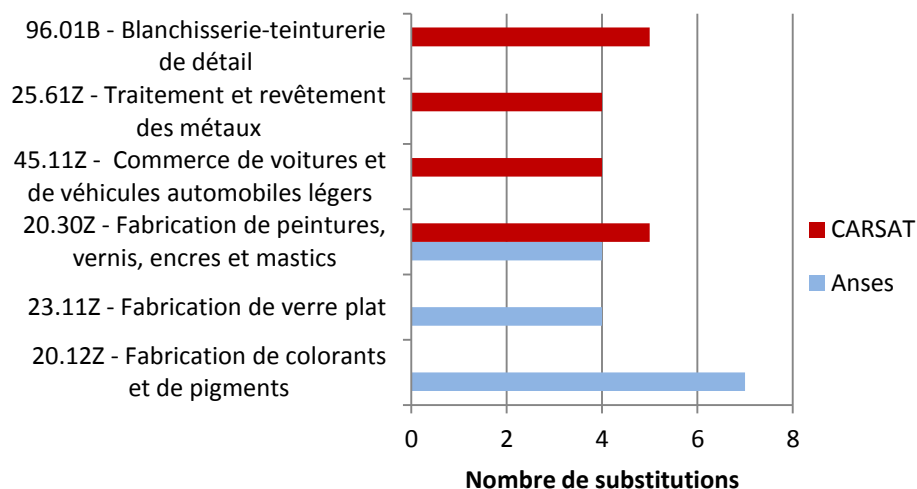
Substituer c'est possible !

Pour chaque CMR suivi par la CARSAT, une ou plusieurs actions ont pu être menées. Seuls les CMR ayant bénéficié d'un grand nombre d'actions de substitution réalisées totalement sont repris dans le graphe ci-dessous.



Certains CMR largement identifiés dans les études menées par la CARSAT ne peuvent pas être substitués en tant que tel puisqu'il s'agit, par exemple, de produits de dégradation. Pour ces substances, seules des actions de maîtrise du risque ont pu être menées. C'est le cas notamment des poussières de bois qui ne peuvent être substituées puisque le bois représente le cœur même du métier. En revanche, pour les autres CMR, des substitutions ont pu être mises en place. Les travaux menés par l'Anses au niveau national ont également permis de trouver des substituts pour chacun de ces CMR.

La figure ci-dessous illustre les secteurs d'activité des entreprises du Nord Pas de Calais pour lesquels il a été recensé le plus grand nombre de substitutions par les 2 organismes.





Donnez votre avis sur le site www.substitution-cmr.fr

Chers utilisateurs du site, votre avis nous intéresse !

Du 1er avril jusqu'au 19 mai 2013, donnez votre avis sur le site [substitution-cmr.fr](http://www.substitution-cmr.fr) en moins de 3 minutes !

Nous accordons une importance à la qualité de notre site et à son amélioration constante. Afin de mieux répondre à vos attentes, nous souhaitons recueillir votre avis sur cet outil.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous apporterez à cette enquête et pour les quelques minutes passées à remplir le questionnaire.

Pour répondre au questionnaire en ligne, il suffit de cliquer sur le lien suivant :

[Enquête auprès des utilisateurs du site substitution-cmr.](http://www.substitution-cmr.fr)



La santé au travail dans le Nord-Pas-de-Calais

En octobre 2012, la CARSAT Nord-Picardie, la CNAMTS, la Direccte Nord-Pas-de-Calais, avec le concours de partenaires régionaux, ont publié une étude intitulée « Entretien et réparation de véhicules : constats et actions de prévention face au risque chimique ».

Cette brochure présente une synthèse des connaissances sur le risque chimique dans le secteur du commerce et de la réparation de véhicules.

Nous vous invitons à consulter [le document](#).



Nouvelles fiches pour repérer et substituer les cancérrogènes

En mars 2013, l'INRS a publié 3 nouvelles fiches d'aide au repérage (FAR) ou à la substitution (FAS). 19 fiches existantes ont également été mises à jour, dont 3 totalement refondues.

Afin d'aider les entreprises à repérer le risque cancérrogène et à rechercher des solutions de substitutions, des fiches pratiques sont mises à disposition par l'INRS et la CNAMTS.

Elles sont rédigées avec l'aide des ingénieurs conseil, des contrôleurs et des conseillers médicaux des Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

Pour plus d'informations sur les fiches FAR et FAS, nous vous invitons à les consulter directement sur [le site de l'INRS](#) ou sur le site de [la CARSAT Pays de la Loire](#).



Préventica : le salon pour la maîtrise des risques professionnels

Dans le cadre de sa convention avec la CNAMTS sur la substitution des agents chimiques CMR, l'Anses sera présente sur le stand de la CARSAT Nord Picardie pour valoriser leurs travaux communs, au salon Préventica. Pendant, ces 3 jours, l'Anses réalisera des démonstrations du site www.substitution-cmr.fr.

Par ailleurs ; **le jeudi 30 mai 2013 de 13h**

à 14h15, l'Anses interviendra au cours d'une conférence intitulée « Réussir sa démarche de substitution des produits CMR : méthodologie et illustration en entreprise ».

Réalisée en partenariat avec la CARSAT Nord Picardie et la CNAMTS, la conférence s'attachera à développer les outils disponibles pour aider à la substitution des CMR en milieu professionnel.



Inscription de 8 substances à l'Annexe XIV du règlement REACH

Le troisième amendement (Règlement 348/2013 du 17 avril 2013) modifiant l'annexe XIV du règlement REACH a été publié au Journal Officiel (JOUE 108, 18/04/2013).

Les 8 substances ajoutées à l'annexe XIV sont

Substances CMR	N°CAS
Le trichloroéthylène	79-01-6
Le trioxyde de chrome	1333-82-0
Les acides générés à partir du trioxyde de chrome et leurs oligomères (groupe comprenant l'acide chromique, l'acide dichromique et leurs oligomères)	7738-94-5 13530-68-2
Le dichromate de sodium	7789-12-0 10588-01-9
Le dichromate de potassium	7778-50-9
Le dichromate d'ammonium	7789-09-5
Le chromate de potassium	7789-00-6
Le chromate de sodium	7775-11-3

Toutes ces substances sont classées CMR par l'Union Européenne. Désormais, 22 substances sont inscrites à l'annexe XIV.

Une telle inclusion signifie à moyen terme l'interdiction de mise sur le marché et l'utilisation de ces substances au sein d'une entreprise, à moins d'obtenir une autorisation spécifique de l'ECHA pour un usage bien précis de la substance. Sans cette autorisation, la mise sur le marché et l'utilisation de ces substances seront interdites dans l'Union Européenne le 21 septembre 2017 (ou le 21 avril 2016 pour le trichloroéthylène).

S'il y a demande d'autorisation, celle-ci devra notamment contenir une analyse des solutions de remplacement (article 62 du règlement REACH). En ce sens, le site substitution-cmr.fr peut être un outil d'aide à la substitution des agents CMR concernés et donner des exemples de mise en œuvre de substitutions par des entreprises.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'Echa.

Le chiffre

17

C'est le nombre de substitutions recensées par l'Anses dans les entreprises de la région Nord Pas de Calais

Evènements

**Le jeudi 30 mai 2013 de
13h à 14h15
Préventica - Lille**

Conférence « Réussir sa démarche de substitution des produits CMR : méthodologie et illustration en entreprise »

On en parle

Le site substitution-cmr.fr est cité en tant que référence sur le site suivant :

Santé-travail-paca.fr

Retrouvez-nous sur internet !

www.substitution-cmr.fr

La plaquette du site est toujours téléchargeable !

Nous contacter :

substitution-cmr@anses.fr